

Avis valant réponse du syndicat du printemps écologique au projet de PAP.

Parmi les sujets qui apparaissent importants à porter par notre section, nous avons proposé :

- Sur l'article 1 (*objet du protocole*) de ramener la durée du mandat du CSE à 3 ans (durée qui nous apparaît mieux correspondre à la réalité des cycles de vies professionnels).
- Sur l'article 2 (*modalités du vote*), nous abondons dans l'idée d'un vote hybride (qui nous apparaissait plus adéquat en production & DC), qui plus est une modalité possible offerte par l'organisme Neovote.
- Sur l'article 5 (*effectifs, nombre et répartition des sièges*), nous avons demandé à passer sur 2 collèges (tel que ce sera le cas pour OVH au 1^{er} janvier 2024) en cadres & non-cadres.
 - Sur l'article 1&5, vous nous avez répondu ceci :
A titre liminaire : En l'absence d'organisations syndicales représentatives au niveau de l'entreprise conformément aux dispositions légales en vigueur, ne sont pas retenues les options de raccourcissement de la durée des mandats ainsi que la réduction du nombre de collèges électoraux ; ce sont les dispositions légales qui sont reprises dans le protocole ; »
- Sur l'article 2 :
 - *Le recours exclusif au vote électronique est maintenu mais l'accompagnement des votants est précisé concernant le rôle des référents ainsi que les modalités de mise à disposition de l'équipement informatique (sur les sites où quelques collaborateurs n'ont pas d'équipement informatique attribué) ;*
 - *Il a été précisé que le choix du prestataire a fait l'objet d'une mise en concurrence en application de la politique des achats en vigueur chez OVHcloud ;*
 - *Pour les électeurs absents de manière continue depuis le 6 octobre, Neovote a pu nous confirmer que l'envoi des identifiants peut être réalisé par les 2 canaux : et email et courrier.*
- Sur l'article 12 (propagande électorale), notre section a demandé en réunion l'affichage sur root (plus adéquat que confluence), et l'envoi de la propagande sur une mailing-list fr.
 - *Concernant plus généralement la visibilité des élections professionnelles pour les électeurs, nous avons apporté des précisions suite à vos retours (création d'une affiche dédiée à la promotion des élections et affichée sur site + mailing list des salariés France + visibilité sur la 1^{ère} page de l'intranet + espace dématérialisé dédié aux élections)*
- D'autres sujets évoqués par les sections Solidaires (*sur le futur fonctionnement du CSE*) & CGT et non mentionnés ici ont également pu faire l'objet du soutien de notre section, quand bien même nous constatons qu'ils ne sont pas retenus ici.

Après consultation de la dernière version du document faisant office de projet d'accord pré-électoral. Notre organisation le Printemps Ecologique et ses 11 membres s'accordent pour être signataires du protocole d'accord pré-électoral.

Représentant du printemps Ecologique :

Damien LADAN

Date : Le 18/10/2023

